



## Renseignement sur travaille sans contrat et refus de solde

Par **sonia**, le **10/10/2009** à **05:15**

Bonjour,

Ayant postulé auprès d'un restaurant pour un contrat d'apprentissage celui-ci m'a fait travaillé pour une durée de 12 jours sans contrat ;tout en me laissant croire que c'est les formalités qui était longue.

Au bout des 12 jours la gérante m'annonce que finalement elle ne pourras pas me prendre comme apprentie car elle n'a pas le temp de me former, et qu'elle me contactera en ce qui concerne mon soldes.

Voilà bientôt 2 semaines que j'attend.....que puis-je faire dans le cas ou il s'avère qu'elle essaye de profiter de la situation?

Cordialement

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **23:04**

bonsoir

avez-vous des preuves que vous avez travaillé ces 12 jours: versement en chèques ou par virement bancaire d'un quelconque salaire?

plannings, fiches horaires, de poste, témoignages de collègues?

et votre centre de formation il en dit quoi?

essayez de contacter l'inspection du travail (voir DDTEFP de votre département)

bon courage

Par **sonia**, le **11/10/2009** à **17:40**

Bonjour,

Et bien mise a part témoignage de collègues ainsi que des détails dont seul des membre du personel peuvent le savoir je n'ai aucune preuves.....

en c qui concern le centre deformation je ne sais même pas si mon ancien employeur a eu un contact a

Par **sonia**, le **11/10/2009** à **17:47**

je disais donc ne pas savoir si mon ancien employé avait pris contacte avec le centre de formation.....

Par **gimli**, le **11/10/2009** à **19:21**

eh bien voyez avec votre centre vous-même

et tentez de récolter par écrit des témoignages de vos collègues

bon tout ça si vous voulez réclamer votre du...

bonne continuation